COMMUNE DE LA TABLE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

<u>Etaient présents</u>: Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS.

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour concernant la désignation d'un membre référent pour la démarche « Plan de Paysages » et la proposition de préemption de terrains à « l'Adrey ».

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout du premier point présenté mais souhaite reporter la seconde question.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 MARS 2016 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

2.1 - Budget Principal

Il est donné lecture du compte administratif 2015 :

Section de fonctionnement	Dépenses	321 130.58 €
	Recettes	394 527.88 €
	Excédent 2015	73 397.30 €
	Excédent reporté	91 388.41 €
	Résultat de clôture	+ 164 785.71 €
Section d'investissement	Dépenses	104 426.23 €
	Recettes	54 644.38 €
	Déficit 2015	49 781.85 €
	Excédent d'investissement reporté	20 031.20 €
	Résultat de clôture	- 29 750.65 €

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2015, le Maire ne participant pas au vote.

2.2 - Budget Eau et Assainissement

Il est donné lecture du compte administratif 2015.

Section de fonctionnement	Dépenses	41 067.42 €
	Recettes	53 376.66 €
	Excédent 2015	12 309.24 €
	Excédent reporté	14 062.77 €
	Résultat de clôture	+ 26 372.01 €
Section d'investissement	Dépenses	100 538.10 €
	Recettes	98 987.78 €
	Déficit 2015	- 1 550.32 €
	Déficit d'investissement reporté	-17 316.96 €
	Résultat de clôture	- 18 867.28 €

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2015, le Maire ne participant pas au vote.

3 - COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR :

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier du Budget Principal et du Budget Eau et Assainissement 2015 qui présentent les mêmes écritures et résultats que les comptes administratifs.

4 - AFFECTATION DES RESULTATS :

4.1 Affectation du résultat - Budget Principal

Le Conseil constate un excédent de fonctionnement de 164 785,71 \in et décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 25 550,65 \in à l'article 1068 en recettes d'investissement et la somme de 139 235,06 \in à l'article 002 (excédent de fonctionnement) au Budget Primitif 2016 augmentée de la répartition de l'actif provenant de la dissolution du Syndicat des Communes Forestières (+ 580,36 \in en recettes de fonctionnement et + 163,09 \in en recettes d'investissement).

4.2 Affectation du résultat - Budget Eau et Assainissement

Le Conseil constate un excédent de fonctionnement de 26 372,01 \in et décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 18 867,28 \in à l'article 1068 en recettes d'investissement et la somme de 7 504,73 \in à l'article 002 (excédent de fonctionnement) au Budget Primitif 2016.

5 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 :

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour cette année, malgré la baisse des dotations de l'Etat (- 15 370 € depuis 2014 pour la commune).

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve sans augmentation les taux proposés comme suit :

	Taux de référence 2015	Taux votés 2016
Taxe d'habitation	5,39 %	5,39 %
Taxe foncière sur le bâti	7,67 %	7,67 %
Taxe foncière sur le non bâti	38,07 %	38,07 %

Produit fiscal attendu	54 058 €	54 630 €
Dotation de compensation Cœur de Savoie	28 606 €	28 606 €
Produit fiscal total	82 664 €	83 236 € *

^{*}la différence du produit fiscal entre 2015 et 2016 est dûe à l'augmentation annuelle des bases de TH, TFB, TFNB des services fiscaux (1 % d'augmentation).

6 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016:

6.1 - Budget Principal

Le Maire propose d'établir le Budget Principal 2016 comme suit :

Section de fonctionnemen	t Dépenses et Recettes	476 322,00 €
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	237 681,00 €

<u>Principaux investissements budgétisés</u>: piste des Parelles, démolition grange Repidon, réseau eaux pluviales au Chef-lieu, abri bus Repidon, solde du Plan d'alignement à Repidon, accessibilité bâtiments communaux, panneaux signalétiques, débroussaillages alpage du Champet et dénomination des rues.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Principal 2016.

6.2 - Budget Eau et Assainissement

Le Maire propose d'établir le Budget 2016 du service Eau et Assainissement comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	75 191,00 €
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	75 759,00 €

Principaux investissements budgétisés: périmètres protection des captages.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2016 du service eau et assainissement.

7 - LIGNE DE TRESORERIE :

M. le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie pour palier à des éventuels besoins de trésorerie dans l'attente du versement des subventions. Il précise qu'il ne s'agit pas d'emprunts qui procurent à la Commune des ressources supplémentaires mais d'une simple avance de trésorerie dans l'attente du recouvrement des recettes prévues au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la souscription, auprès du Crédit Agricole, pour une durée d'un an, d'une ligne de trésorerie pour un montant de 30 000 €, au taux de l'euribor 3 mois + 1.68 %, avec des frais de dossier de 150 €, sans commission d'engagement.

8 - CHOIX DU BUREAU D'ETUDE - PROCEDURE DE PROTECTION DES PERIMETRES DE CAPTAGES :

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2014.07.02 du 18 juillet 2014 par laquelle le conseil municipal décidait de régulariser la situation administrative des trois captages en eau potable (Chez Legrand, Champenet, Les Granges) situés sur la commune.

Le 4 février dernier, 5 bureaux d'études ont été consultés : SCERCL, VERDIS, ABEST, COHERENCE et SAFEGE.

Après analyses des 3 offres reçues avec l'aide gracieuse du Conseil Départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la réalisation de l'étude pour la mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau au bureau d'études COHERENCE qui a proposé la meilleure offre tarifaire détaillée comme d'un montant total de 16 054 € H.T. hors options et 18 909 € H.T. avec options et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

9 - MANDATEMENT DU C.D.G. 73 AU VU DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE :

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun, aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande, contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux (maladie, accident de service, maternité, etc...). Grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat.

Vu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette démarche.

10- INDEMNITES DU MAIRE :

L'application des dispositions législatives de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et notamment les articles 3 et 18, <u>attribue à titre automatique</u>, depuis le 1^{er} janvier 2016, <u>le taux maximum</u> des indemnités de fonction des maires, fixées selon le barème à l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales.

La préfecture a demandé aux collectivités n'ayant pas attribué le taux maximum de délibérer à nouveau.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014.03.04 fixant l'indemnité de fonction du Maire au taux de 15 %,

Vu le barème du C.G.C.T. fixant à 17 % de l'indice brut 1015 le taux maximum de l'indemnité des Maires des collectivités locales de moins de 500 habitants,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le taux d'indemnité de fonction du Maire à 17 %.

11- EMPLOI SAISONNIER:

Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie.

2 C.D.D. seront établis avec Messieurs Jean-Paul CARDOLI et Jean-Christophe CHRETIEN, l'un du 18 avril au 1^{er} juillet et l'autre du 4 au 29 juillet.

12- AUGMENTATION DU CAPITAL ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA S.E.M.C.O.D.A. :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour ne pas autoriser la S.E.M.C.O.D.A., d'une part, à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 \in portant ce dernier de 15 441 472 \in à 42 464 048 \in par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission » et d'autre part, à modifier ses statuts.

13- DESIGNATION D'UN MEMBRE REFERENT - DEMARCHE « PLAN DE PAYSAGES » :

Lauréate de l'appel à projet du Ministère de l'écologie, la Communauté de Communes de Cœur de Savoie a lancé l'élaboration d'un Plan de Paysages, outil permettant d'avoir une vision de l'aménagement du territoire actuel et d'envisager, en concertation, son évolution future à l'échelle intercommunale.

Les 32 communes concernées sont celles situées en rive gauche de l'Isère jusqu'aux sommets de Belledonne.

Cette démarche permettra d'aborder les questions de mitage urbain, de déprise agricole, de dévitalisation des villages, des implantations économiques, de fermeture du paysage...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Bernard THIABAUD, élu référent et Jean-François CLARAZ, élu suppléant, pour participer à cette démarche.

14- QUESTIONS DIVERSES:

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de Mr Lilian SECCATORE au Mollard : réfection de la toiture façade Est.
- Contentieux au Défay: Monsieur PERRAZ a démoli la partie du mur de soutènement construit sur le domaine public le 14 mars dernier. Une expertise de la remise en état du terrain sera réalisée en présence des deux parties le 14 avril prochain.

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL:

- aménagement carrefour de Repidon: les boîtes aux lettres ont été déplacées. Le bureau d'études Expert2B a réalisé la recherche d'amiante avant la démolition de la grange prévue courant avril.
- église: Monsieur GANION, architecte des Bâtiments de France, a visité l'édifice. Il rendra son avis sur les travaux effectués et les désordres constatés.
- panneaux signalétiques: l'entreprise BASTO est retenue pour la pose des panneaux lieuxdits et « bienvenue à La Table ». Cette dépense est subventionnée par le FDEC (reliquat 2012).
- piste des Parelles: la reprise du chantier est prévue à compter du 4 avril avec une réunion préparatoire le 5 avril matin.
- <u>curage cunettes</u>: au vu de la dégradation importante de la route depuis les Fruitiers jusqu'aux Parelles due au ruissellement des eaux pluviales, des devis de curage des cunettes sont en cours de réalisation.
- > <u>contrôle poteaux incendie</u>: Alain CUQUAT a suivi une formation pour les mesures des hydrants avec le SDIS. Le contrôle des poteaux sera effectué au mois de juin.

VENTE DE BOIS :

- > la vente des bois (sur pieds) des parcelles 5 et 10 est prévue au printemps.
- L'O.N.F. proposera éventuellement une vente groupée en 2017.

EAU POTABLE:

> les analyses de Savoie Labo réalisées à La Martinette, Le Villard et Les Curtets sont conformes.

ENVIRONNEMENT/SANTE:

- > <u>SIBRECSA</u>: des composteurs sont proposés à la vente aux particuliers pour un montant de 15 €
- > <u>nuisances sonores ligne T.H.T.</u>: la commune a relancé RTE concernant les démarches avec les riverains et la commune.
- décharges sauvages: le Maire propose de réaliser un inventaire des nombreux pneus usagés, gravats, tôles, épaves et autres matériaux et déchets qui sont entreposés sur la commune, le long des voies communales, à l'entrée de hameaux. Il sera ensuite demandé à chaque propriétaire de bien vouloir acheminer ces dépôts à la déchèterie.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- SIVU d'Assainissement: le schéma directeur devrait être actualisé (avec en étude la sortie des Curtets du collectif), une demande de subvention est en cours pour cette étude. Le SIVU devrait être intégré à Cœur de Savoie en 2018.
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R): la mission de surveillance et d'entretien des itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. est confiée au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, qui procédera le 23 avril prochain à la visite du sentier le « Tour de La Table ».
- France Télécom: au vu de la très faible utilisation (32 secondes en moyenne / jour), la cabine téléphonique située au Villard sera prochainement déposée.
- La Poste: de nouveaux services sont assurés par La Poste, notamment le portage de proximité, l'installation d'équipement, etc...

ANIMATIONS:

- 8 mai: commémoration de l'armistice à 10 heures 30 devant le Monument aux Morts, suivi du « repas des anciens » qui aura lieu au chalet du Verney au Bourget en Huile.
- > 4 juin:
 - fête de la musique à l'Eglise avec les chorales Interlude et Sonnaz Mélodia à partir de 20h.
 - vide greniers, marché producteurs, tombola, cor des Alpes, randonnées à partir de 10h au Pic de l'Huile, par l'association tableraine KATEDI. Pour tout renseignement et inscriptions : https://sites.google.com/site/animationkatedi/

Le prochain conseil est prévu le vendredi 13 mai à 19h30.

Le secrétariat de la mairie de La Table sera fermé du 11 au 15 avril 2016.

Rappel horaires d'ouverture au public de la mairie : les mardis de 14h à 17h, les jeudis de 15h à 18h et les vendredis de 9h à 12h. En dehors de ces horaires, le secrétariat est joignable par téléphone uniquement, merci.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire, Jean-François CLARAZ